

ADOPTION Des parents neuchâtelois se battent pour l'introduction d'un congé maternel d'adoption. Ils déposent une motion populaire au Grand Conseil.

«Difficile d'être traitée comme une mère de seconde catégorie»

VIRGINIE GIROUD

«Lorsque j'ai adopté mon premier enfant en 2003, je n'ai bénéficié d'aucun congé. Pas même un seul jour! Je l'ai ressenti comme une grande inégalité de traitement, une discrimination. J'étais traitée comme une mère de seconde catégorie», témoigne la Neuchâteloise Sonia Wyss, habitante du Landeron. Sa petite Selma arrivait du Mexique. Elle était âgée de quatre mois à peine. «Il était important de passer beaucoup de temps avec elle pour tisser les premiers liens d'attachement. Un enfant qui se retrouve devant des inconnus, qui ne parle pas la même langue que lui et dont l'aspect physique peut être différent, doit apprendre à connaître ses nouveaux parents, dans un environnement stable et paisible.»

Sonia Wyss est membre du comité Adoptons-Nous, une association qui regroupe 120 parents pré-adoptants et adoptants du canton. Les membres se battent notamment pour que les mères adoptives et biologiques soient considérées sur un pied d'égalité.



Sonia Wyss se bat pour que le canton de Neuchâtel propose un congé payé à toutes les mères qui adoptent. Elle pose ici avec son fils Dylan, 4 ans, et sa fille Selma, 8 ans, originaires d'Amérique latine. CHRISTIAN GALLEY

«**La garderie, c'était impossible. Marianna craignait d'être à nouveau abandonnée.**»

SANDRA BARBETTI BUCHS
UNE MAMAN ADOPTIVE

Dans ce but, Adoptons-Nous déposera mercredi au Grand Conseil une motion populaire munie de 1359 signatures. Le texte demande aux autorités d'étudier l'introduction d'un congé maternel d'adoption de quatorze semaines, égal au congé maternité légal et réservé aux femmes.

«Pour notre deuxième enfant adoptif, Dylan, arrivé de Colombie en 2010, j'ai reçu un mois de congé payé», raconte Sonia Wyss, qui

travaillait dans le privé. «C'était une amélioration, accordée au bon vouloir de mon employeur.»

«De longues procédures»

Au niveau fédéral comme à Neuchâtel, la législation n'octroie aucun congé d'adoption. Dans le canton, «la majorité des entreprises n'offrent rien», déplore l'association Adoptons-Nous. Et si quelques CCT font exception, comme celle de l'horlogerie, qui prévoit un congé de dix semaines, les parents neu-

châtelois les mieux lotis sont les employés de la fonction publique qui bénéficient de congés d'adoption parfois similaires au congé maternité (lire ci-dessous).

Sandra Barbetti Buchs, députée suppléante verte au Grand Conseil, a été la première fonctionnaire à bénéficier du congé d'adoption de huit semaines octroyé par la Ville de Neuchâtel. C'était en 1996. Sa petite Marianna, âgée de deux ans, arrivait d'Haïti. «Lorsqu'on adopte, les

procédures sont longues. Il faut prendre des congés et, selon les filières d'adoption, se rendre sur place», témoigne Sandra Barbetti Buchs, domiciliée à Neuchâtel.

«Puis lorsque l'enfant arrive, il faut lui consacrer du temps. Ce n'est pas pensable de le placer en crèche. Après dix mois en Suisse, j'avais voulu mettre Marianna à la garderie durant quelques heures. Ça n'avait pas été possible, elle pensait qu'elle allait à nouveau être abandonnée.»

Les fonctionnaires sont les plus chanceux

Le congé d'adoption est inexistant au niveau fédéral. Les cantons de Genève, Vaud et Fribourg ont donc pris les choses en mains pour proposer des solutions aux parents. Genève est considéré comme un modèle, puisqu'il accorde un véritable congé maternité à toutes les mamans qui adoptent, d'une durée de seize semaines.

Le canton de Vaud ne propose pas de congé, mais octroie des allocations durant quatorze semaines. Fribourg, lui, verse des indemnités journalières aux familles aux bas revenus. Objectif: permettre aux parents qui prennent un congé non payé de ne pas être trop pénalisés par la perte de gain.

Dans le canton de Neuchâtel, les employés

de la fonction publique sont les citoyens les mieux lotis en cas d'adoption. En effet l'Etat accorde à ses collaborateurs un congé de quatre mois, aussi bien à la mère qu'au père. Un congé à partager si les deux parents sont employés de l'Etat.

Même principe pour les collaborateurs des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, où le congé est par contre de deux mois. Quant à la commune du Locle, elle vient de décider de mettre les mères adoptives et biologiques sur un pied d'égalité, en faisant passer le congé d'adoption de deux à quatre mois.

Des congés qui ne ruinent pas la collectivité, sachant qu'en 2010, 580 enfants ont été

adoptés en Suisse, dont seulement 18 dans le canton de Neuchâtel. En effet au vu du durcissement des critères pour assurer aux orphelins le meilleur avenir possible, le nombre d'adoptions a fortement diminué depuis 1980. De plus, des nations tentent de faire adopter les enfants au sein de leur pays d'origine.

Pour obtenir l'autorisation d'adopter, un couple neuchâtelois doit donc faire l'objet d'une enquête du Service cantonal de protection de l'adulte et de la jeunesse. Il devra ensuite s'adresser aux organismes d'adoptions agréés, et attendre que Berne délivre l'autorisation d'entrer en Suisse pour l'enfant. **VG**

TN/TRN

On cherche directeur pour compagnies fusionnées

Le directeur de la compagnie de transports publics qui réunira les TRN et les TN devra être doté de nombreuses compétences. Dont celle-ci: «Leader apprécié, il saura installer une nouvelle culture d'entreprise forte et motivante, et il pourra se prévaloir de l'expérience d'une fusion d'entités d'une certaine taille.» Ces lignes figurent sur l'offre d'emploi qu'a fait paraître le conseil d'administration provisoire en charge du processus de fusion. Un processus qui, après l'échec de l'année dernière, continue de poursuivre son cours normalement.

«Les délais sont extrêmement courts, mais tout se déroule sans anicroche», se réjouit Antoine Grandjean, président de ce conseil provisoire. Il faut dire que la dissolution d'une société (de deux sociétés en l'occurrence) et la création d'une autre doivent respecter un certain nombre de règles fixées par la loi. Les assemblées générales au cours desquelles les actionnaires des TN (la compagnie du Bas) et ceux des TRN (la compagnie du Haut) voteront la dissolution de leur société – et avec elle la naissance de la nouvelle compagnie – se dérouleront le 27 juin.

Nouvelles bases

Revenons à l'offre d'emploi. Elle est émise par un cabinet spécialisé basé à Genève. Soit par d'autres «chasseurs de tête» que ceux qui, avant la fusion avortée de l'automne dernier, avaient mené une démarche similaire. Les personnes qui pilotent l'actuel processus de fusion ont en effet souhaité repartir sur de nouvelles bases.

Chat échaudé craint l'eau froide: la nomination du directeur, l'année passée, avait été l'une des raisons de l'échec. Aux yeux d'un certain nombre d'acteurs du bas du canton, il était en effet entendu que Jean-Michel Germanier, alors directeur des



Le directeur de la nouvelle compagnie sera à la tête de plus de 400 collaborateurs. CHRISTIAN GALLEY

TN, prendrait la direction de la compagnie fusionnée. Plusieurs autres acteurs n'étaient pas de cet avis. Le 26 septembre 2011, les actionnaires des TN disaient majoritairement non à la fusion...

«Finesse et sensibilité»

Depuis, Jean-Michel Germanier est parti travailler en Valais, ce qui permettra à la procédure d'engagement du directeur de se dérouler beaucoup plus sereinement.

Ce dernier sera à la tête de plus de 400 collaborateurs et d'une entreprise dont le chiffre d'affaires s'élèvera à environ 100 millions de francs. On lit encore dans l'offre d'emploi qu'il «saura faire preuve dans ce poste basé à La Chaux-de-Fonds de la finesse et de la sensibilité que réclament les relations avec des commanditaires issus pour la plupart du monde politique». **PHO**

MÉMENTO

NEUCHÂTEL

Matches truqués. Le Centre international d'étude du sport (CIES) de l'Université de Neuchâtel organise une table ronde sur le thème «Paris et matches truqués: menace sur le sport?», mercredi prochain à 18h15 à l'aula des Jeunes-Rives, à Neuchâtel. De nombreux acteurs du monde du sport y participeront, notamment le directeur général du CIO Christophe De Kepper, l'ancien arbitre international de football Michel Vautrot, l'ancien footballeur Carlos Varela, ainsi que le Neuchâtelois Pierre Cornu, conseiller juridique en chef de l'UEFA. Nombre de places limité. Inscriptions: secretariat.cies@unine.ch. **RÉD**

LA CHAUX-DE-FONDS

Le Liban en questions. La Maison de l'Europe transjurassienne propose, dans le cadre de son cycle «L'Europe et le Printemps arabe», une soirée dédiée au Liban mercredi prochain, dès 18h, au théâtre ABC de La Chaux-de-Fonds. L'événement débute avec une conférence-débat de Malek El-Khoury, fils de l'ancien président du Liban, diplômé de l'EPFZ, consultant pour les investissements et projets suisses au Moyen-Orient. Le débat sera suivi d'une agape de spécialités libanaises. La soirée se poursuivra à 20h45 avec la projection du film «Conversation de salon I et II», de Danielle Arbid. Réservations jusqu'à lundi 12h au 032 967 90 42. **RÉD**

NEUCHÂTEL

Satellite suisse au menu. Un satellite helvétique à la poursuite des débris de l'espace? C'est ce que le projet futuriste Cleanspace One prévoit de développer. Le Dr Volket Gass, directeur du Swiss Space Center, présentera ce projet mercredi prochain à 16h30 à l'hôtel DuPeyrou, à Neuchâtel, lors d'une conférence publique organisée par la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique. Renseignements sur www.fsrm.ch. Inscription obligatoire. **RÉD**